



Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales

Mise en place du Comité Local de l'Eau (CLE) de Dangbo – Aguégoués : procédure et leçons à tirer

Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales
Cotonou, le 28 novembre 2023

Présentée par la DDEEM
Ouémé

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Introduction
2. Trajet de la mise en place du CLE
3. Difficultés rencontrées et approches de solutions
4. Conclusion



Belgique

partenaire du développement



Mise en œuvre par



Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales

Cotonou, le 28 novembre 2023



1. INTRODUCTION

- La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été adoptée en 1998 comme approche de gestion de l'eau au Bénin. Pour la gestion des ressources en eau au niveau local, dans le respect des dispositions légales et pour faciliter la reconnaissance et le suivi des organes dans le dispositif organisationnel et de planification de la GIRE, il est conçu un guide pour servir de boussole dans la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE).
- Ce guide est élaboré sous le leadership de la Direction Générale de l'Eau avec l'accompagnement technique du PNE-Bénin et financier de AGIR-Eau / GIZ, en collaboration avec des acteurs-clé concernés
- JOIN FOR WATER (JFW) avait amorcé des actions de restauration écologique et durable des canaux puis des écosystèmes aquatiques et humides dans la vallée de l'Ouémé.
- La DGD et AGIR - Eau de la GIZ ont apporté leur soutien financier à cette initiative afin de renforcer la résilience des populations de 10 villages de la Basse Vallée de l'Ouémé reliés par des canaux face au Changement Climatiques à travers des actions socio-écologiques.
- La mise en place du CLE pour la gouvernance des écosystèmes des canaux de la zone d'intervention et des milieux associés dans la plaine inondable de l'Ouémé est une demande du programme AGIR - Eau pour consolider les actions prévues.



Belgique

partenaire du développement



**Join For
Water**
- Protos -



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales

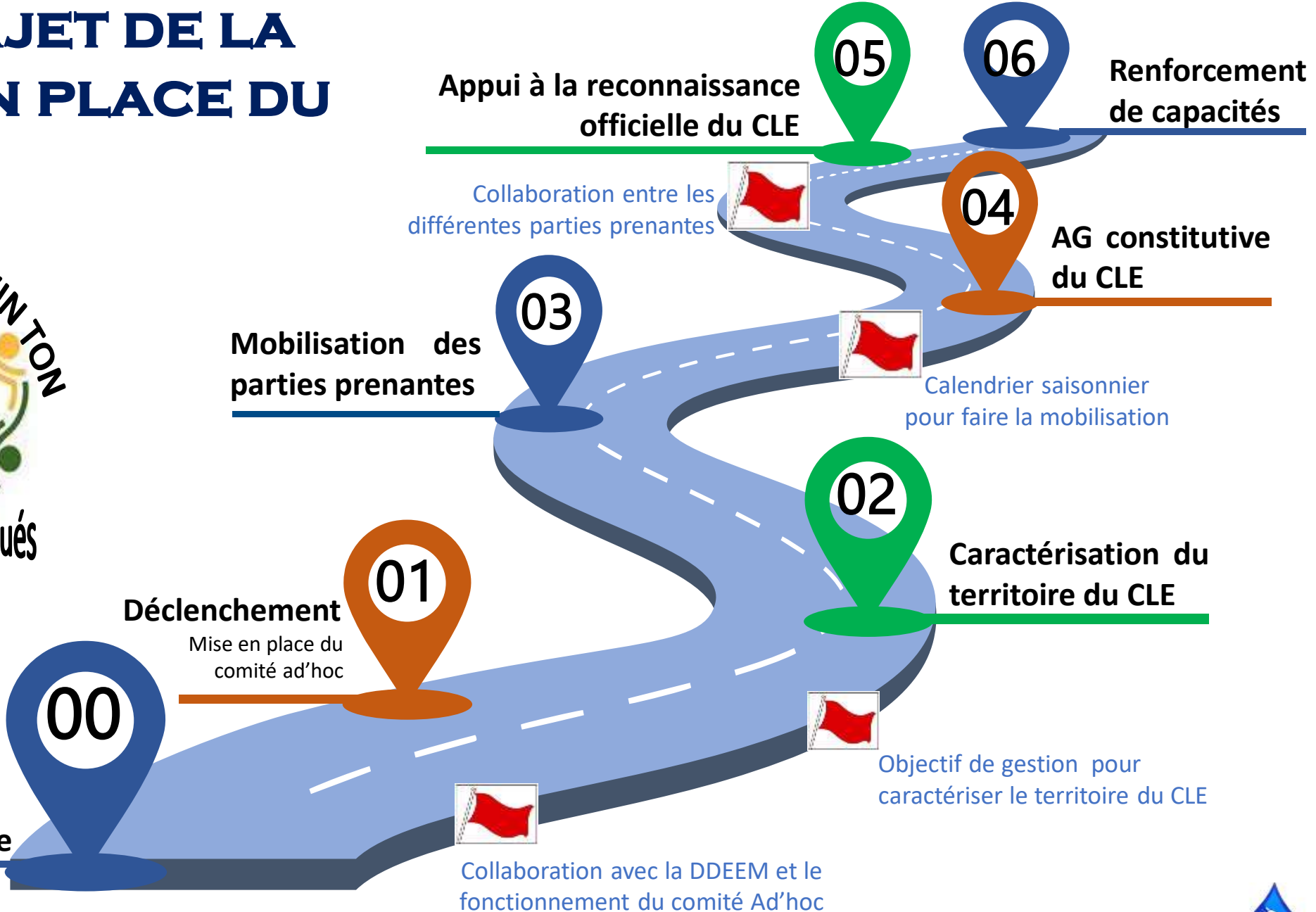
Cotonou, le 28 novembre 2023



2. TRAJET DE LA MISE EN PLACE DU CLE



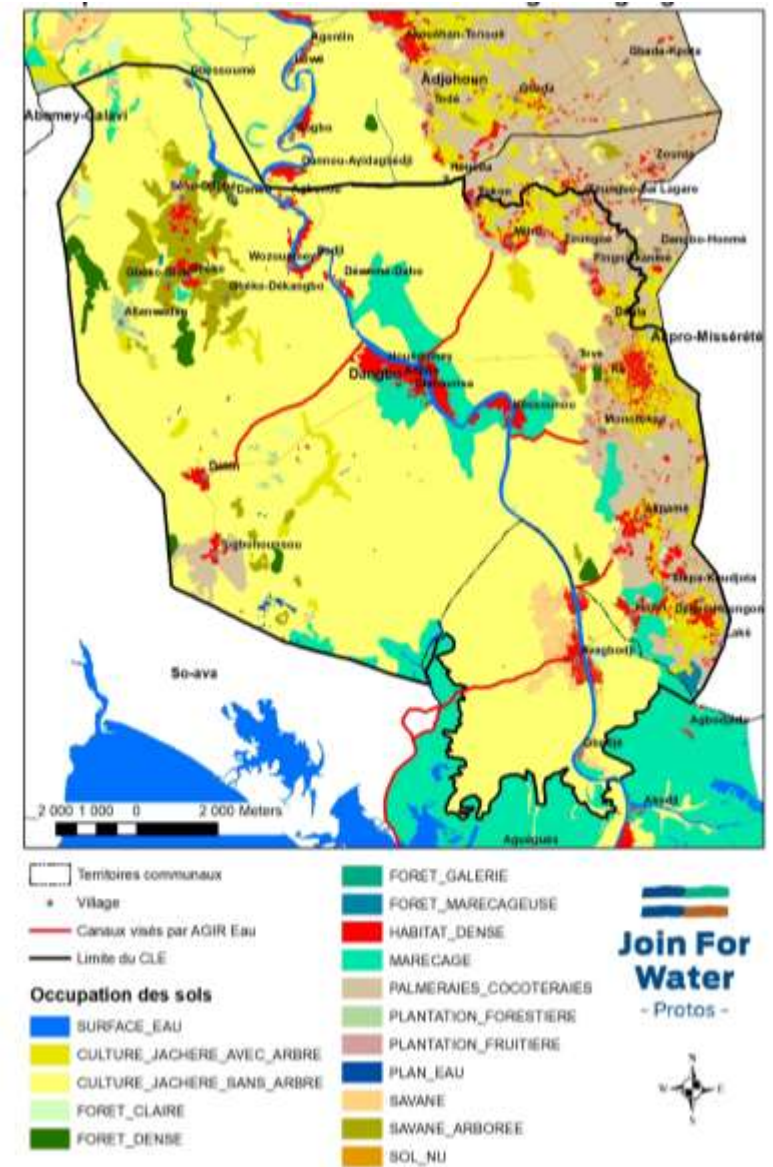
Demande motivée



FOCUS SUR LE TERRITOIRE DU CLE DANGBO ET AGUÉGUÉS

- Le territoire d'influence délimité prend en compte l'espace de l'agriculture drainée où les canaux et leurs réseaux de drains jouent un rôle primordial.
- Les principaux canaux identifiés dans cet espace sont entre autres :
 - Hetin Sota à Mitro (Dangbo)
 - Dame à Dekin (Dangbo)
 - Mondotopka à Kodonou (Dangbo)
 - Bembe1 (Aguégués) à Hondji (Dangbo)
 - Goussa et de Djekpe (Aguégués) au lac Nokoue
 - Agbodjèdo (Aguégués)
 - Acodji (Aguégués)

Cet espace de compétence correspond à une superficie de 182 km²



Belgique

partenaire du développement



Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales

Cotonou, le 28 novembre 2023



3. DIFFICULTÉS ET APPROCHES DE SOLUTIONS

- Mécanismes de fonctionnement du comité ad' hoc : il est indispensable d'élaborer un budget de fonctionnement du comité dès son installation
- Interrelations entre comité ad' hoc et équipe de mise en œuvre du programme : il est indispensable d'avoir un plan de communication entre les parties prenantes de l'action pour une bonne collaboration dans la mise en œuvre
- Le calendrier de mise en œuvre : il faut tenir compte de la période propice pour une bonne participation des acteurs sur le terrain
- Fonctionnement du CLE : il faut bien définir le cadre de collaboration entre les différentes parties prenantes du CLE pour avoir un bon fonctionnement des différents organes



Belgique

partenaire du développement



Mise en œuvre par



Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales

Cotonou, le 28 novembre 2023



4. CONCLUSION

Le bon fonctionnement du comité ad'hoc dépend des moyens dont il dispose pour conduire le processus

La bonne collaboration dans la mise en œuvre dépend du plan de communication entre les parties prenantes de l'action

La prise en compte de la période propice est nécessaire pour une bonne participation des acteurs sur le terrain

Les élections ne garantissent toujours pas des représentants d'acteurs de famille de qualité

La survie du CLE dépendra de son autonomie financière.



Belgique

partenaire du développement



Mise en œuvre par



Gestion locale et durabilité des zones humides alluviales

Cotonou, le 28 novembre 2023



Merci !!!

Bénédicta HOUNGBEDJI AYEKOUNI

Directrice
DDEEM OUEME

Tél,: (229) 96 34 10 80

